



PROCES-VERBAL N° 3

SAISON 2025 – 2026.

Commission Régionale Statut des Educateurs.

Réunion du : Jeudi 19 Février 2026

Présidence : M. FABREGUES Jean-Laurent

**Présent(s) : MM FRANCHI Guillaume – MACHUT Guillaume –
Mr BENEDETTI Charles**

Absent(s) non excusé(s):

Excusés : Mr MONTANARO Frédéric – Mr FONTANA Pierre

Assiste(nt) :



1- Rencontre de R1 du 15/02/2026 AS Pieve Di Lota/AS Porto-Vecchio.

Motif,

- Absence injustifié de l'éducateur responsable en charge de l'équipe de l'AS Pieve Di Lota de la FMI.

La Commission

Après étude de la FMI et du rapport du délégué de la rencontre de Régionale 1 du 15/02/2026 entre l'AS Pieve Di Lota et l'AS Porto-Vecchio, nous constatons l'absence non justifiée de Mr LUCCINI JEAN-LOUIS (éducateur responsable en charge de l'équipe de R1 de l'AS Pieve Di Lota). Ceci est la première inscription au dossier pour le club qui est passible en accord avec **l'article 12 alinéa 3 du statut des éducateurs** d'une amende de 170 euros. Merci de justifier au plus vite cette absence.

De plus il est rappelé que chaque inscription au dossier est passible d'une amende forfaitaire de 170 euros jusqu'à la 4^{ème} inscription puis à partir de la suivante le club encourt la perte d'1 point par match en infraction.

2- Etat des lieux des Clubs en infraction

La commission fait un point sur les clubs inscrits en championnats séniors qui ne satisfont pas aux obligations du statut des éducateurs et rappelle aux clubs concernés ci-dessous qu'au vu de leur statut le strict règlement sera appliqué :

- Régional 1 : pas de clubs en infraction
- Régional 2 : pas de clubs en infraction
- Régional 3 : les clubs du GFCB Lucciana et du U Niolu sont en infraction.

3- Courriers.

- 1°) Courrier de Monsieur ZANETACCI Stéphane du 11/01/2026 concernant la rencontre de R2 AS CARGESE/AC AJACCIO. Ce dernier avertit et justifie l'absence de son éducateur pour ce match, il sera remplacé par Mr ANGELETTI Charles (n° de licence :1225006546), lu et noté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée sur ces décisions.